

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, M. DALMAS, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU

PROCURATIONS : Mme FRAPPIER à Mme RIBET; Mme BARBANCE à M. BAYONNE; M. ROSELLO à M. RODRIGUES ; M. MORANDIN à M. ESCAICH ; Mme LAVILLE à M. PECHAMAT

ABSENTS : M. VIVES

1- ADMINISTRATION GENERALE

• **Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'élire les membres de la Commission de Délégation de Service Public, au scrutin secret de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après l'annonce des résultats et application du calcul de la proportionnelle au plus fort reste, le Conseil Municipal constate la composition de la Commission de délégation de service public selon le tableau annexé.

Titulaires	Suppléants
M. BAYONNE	Mme FLORES
Mme BARBANCE	M. CASSIGNOL
M. REIZ	Mme RIBET
Mme FRAPPIER	Mme GRENTE
Mme MOREAU	M. MORANDIN

2- FINANCES

• **ANDROMEDE : Construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants - Sollicitation de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a sollicité en 2012 le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants dans le quartier Andromède et obtenu une subvention de 331 200 € dans le cadre des financements "Plan Crèche Pluri annuel d'Investissement".

De nouvelles modalités de financement plus favorables pour ce type d'équipement sont aujourd'hui proposées par la Caisse d'Allocations Familiales. Il convient donc d'actualiser le dossier et de solliciter à nouveau la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir son soutien financier.

Le coût de cet équipement est estimé à 1 581 600 euros HT pour les travaux et 460 000 euros HT pour les études, la maîtrise d'œuvre et les acquisitions de mobiliers.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Caisse d'Allocations Familiales	374 400 €
- Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	300 000 €
- Etat (Réserve parlementaire)	50 000 €
- Commune	1 617 200 €

La construction de ce bâtiment est prévue en 2015 et 2016 pour une ouverture en septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction et le fonctionnement de cet équipement.

- **REGIE MUNICIPALE : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider le remboursement de solde de restauration scolaire et garderie, pour clôture de compte, pour les 2 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie pour les personnes désignées ci-dessus.

3- INTERCOMMUNALITE

- **Modification- Prorogation du Programme Local de l'Habitat de Toulouse Métropole-Feuille de route PLH 2014-2019-Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix), décide d'approuver la « feuille de route PLH » actualisée de Beauzelle, déclinaison du programme d'actions territorialisé du PLH modifié, de mobiliser aux côtés de Toulouse métropole et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat modifié-prorogé. Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.